Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503428-20260320-2026_010-DE

MAIRIE DE TRÉMEHEUC
Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : **M. Eric JOUBERT, M. Stéphane NOURRY, Mme Françoise URIEN-MORAND, M. Yannick VEILLON, Mme Martine DESMET, M. Denis HAMELIN, Mme Amélie WEBER, M. Bruno GANCHE, Mme Delphine FOUÉRÉ, M. Pierre SORAIS, Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : **En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11**

Date de convocation : **16/03/2026**
Date d'affichage : **16/03/2026**

Secrétaire de séance : **Mme Gwenaëlle FOSSÉ**

2026-10 – Fixation du nombre d'adjoints

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à trois. Le nombre d'adjoints à élire est donc de trois.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance
Gwenaëlle FOSSÉ

Le Président,
Éric JOUBERT

MAIRIE DE TREMEHEUC ★35 (Ille et Vilaine)★